Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 001-210104014-20260616-34_26D-DE

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE L'AIN

L'An deux mille vingt-six, le seize juin,
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

Affichage de la convocation 10 juin 2026

Nombre de conseillers présents et représentés : 19
Nombre de pouvoirs : 4

Présents : Mesdames : C. MOINE, Y. TALHI, M. CALMELS, A. KONDZIELA, C. CIMAROSTI, L. DEWILDE,
Messieurs : J-C. CLEMENT, C. MOINE, M. SIMON, J-M. LABROSSE, P. MARTINELLI, P. RICO, V. RINALDI, E. VEYRUNES, X. BERNARD.

Pouvoirs : Madame A. MICHAUD donne pouvoir à Monsieur C. MOINE, Madame R. CHEVALLET donne pouvoir à Monsieur J-M. LABROSSE, Madame M. BOYER donne pouvoir à Madame A. KONDZIELA, Madame I. PICHARD donne pouvoir à Madame C. MOINE.

Secrétaire de séance : Monsieur M. SIMON

N°2026.034 Objet – Délibération portant sur l'attribution des subventions communales 2026

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Madame le Maire, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales, et extra communales pour l'année 2026 ;

Vu les conseillers municipaux s'abstenant au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées ;

Considérant les explications données par la commission association sur la répartition des différentes subventions au titre de l'année 2026 ;

Il est proposé au conseil municipal de valider la répartition des subventions au titre de l'année 2026 tel que suit :

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 001-210104014-20260616-34_26D-DE

Commune de Sergy	
Détail et répartition des subventions aux associations pour l'année 2026	
Associations et établissements de Sergy	
Sou des écoles	1 400.00 €
Echo du crêt de la neige (Chef)	8 000.00 €
Echo du crêt de la neige (Ecole de musique)	800.00 €
Echo du crêt de la neige (Fanfare)	500.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	1 850.00 €
Comité de l'église Saint-Nicolas	400.00 €
Club détente et loisirs	600.00 €
Sergym	500.00 €
Crêt des arts	400.00 €
Les amis de la Réserve naturelle du haut-jura	100.00 €
L'atelier S	400.00 €
C.O.S. de la mairie de Sergy	1 000.00 €
Associations et établissements du Pays de Gex	
Jeunes sapeurs-pompiers de Thoiry	200.00 €
Accueil gessien	400.00 €
Amicale de l'hôpital local du Pays de Gex	250.00 €
Football club sud gessien	480.00 €
Ain Est athlétisme Pays de Gex	300.00 €
Pays de Gex natation	120.00 €
Ecole de musique Chevry-Crozet-Echenevex	150.00 €
Ecole/Collège/Lycée Jeanne-d 'arc Gex	100.00 €
CIMADE Pays de Gex	200.00 €
Amicale des donneurs de sang	400.00 €
Le verger du Tiocan	100.00 €
Les Ch'amis gessien	300.00 €
Association agréée pêche et milieu aquatique	100.00 €
APICY	300.00 €
Associations et établissements hors Pays de Gex	
CFA – MFR Cormaranche en Bugey	200.00 €
TOTAL	**19 550.00 €**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à 16 votes pour et 3 abstentions,

- **APPROUVE** la répartition des subventions telle que présentée ci-dessus.

- **VALIDE** le montant de 19 550.00 € et la répartition ci-dessus présentée comme subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2026.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération.
A Sergy, le 16 juin 2026
Le Maire, C. MOINE

MAIRIE de SERGY 01630